RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 380 199 257
Nom ou dénomination : VOYAGES JACCON

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002262

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE PUY EN VELAY

199189

Dénomination : VOYAGES JACCON
Adresse : route de Saint Agrève 43190 Tence -FRANCE-

n° de gestion : 1990B00196
n° d'identification : 380 199 257

n° de dépôt : A2017/002262
Date du dépôt : 21/11/2017

Pièce : Projet du 29/09/2017

199189

Greffe du Tribunal de Commerce du Puy en Velay - CS 80109 4 avenue de la Dentelle
43009 LE PUY EN VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 00 78

1990B00196

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
21 NOV. 2017
A2017/002962
43000 LE PUY

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. Monsieur Yves Plessis
Demeurant : 560 Route de Toulaud – 07130 SAINT PERAY

agissant en qualité de Gérant de la Société SERINNE (798 156 188 RCS ROMANS), Présidente de la Société PY SOFILOC (502 362 304 RCS AUBENAS), Présidente de la Société VOYAGES JACCON, société par actions simplifiée au capital de 90.000 €, dont le siège social est à TENCE (43190) – Route de Saint Agrève, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° 380 199 257,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'Associée unique en date du 28 septembre 2017

D'UNE PART,

ET :

. Monsieur Patrice ARMAND
Demeurant : Serre de Réal – 07320 SAINT AGREVE

agissant en qualité de Directeur Général de la Société VOYAGES VELAY VIVARAIS, société par actions simplifiée au capital de 90 000 €, dont le siège social est à YSSINGEAUX (43200) – ZI La Guide, immatriculée au RCS de LE PUY EN VELAY sous le n° 793 927 955,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une Assemblée Générale des Associés en date du 15 septembre 2017

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société VOYAGES JACCON et de la Société VOYAGES VELAY VIVARAIS par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNES ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I – VOYAGES JACCON

La Société VOYAGES JACCON a été constituée sous forme de SARL suivant acte sous-seing privé en date à TENCE (43) du 1er avril 1990.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée en date du 27 juillet 2016.

Elle a été immatriculée en date du 12 décembre 1990 : elle est à ce jour immatriculée à titre principal au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES du PUY EN VELAY sous le n° 380 199 257.

Sa durée est de 99 années et expire le 12 décembre 2089.

Son capital s'élève à 90.000 €, divisé en 2.500 actions de 36 € chacune, libérées intégralement.

Elle a notamment pour objet le transport de personnes, la location sans chauffeur, le transport de marchandises et l'auto-école pour poids-lourds.

Elle a pour activités le transport public routier de personnes ainsi que l'exploitation de conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus avec des collectivités territoriales.

II – VOYAGES VELAY VIVARAIS (ci-après appelée 3V)

La Société 3V a été constituée sous la forme de SAS suivant acte sous seing privé en date à LE PUY EN VELAY (43) du 25 juin 2013.

Elle a été immatriculée en date du 27 juin 2013 : elle est à ce jour immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES de LE PUY EN VELAY sous le n° 793 927 955.

Sa durée est de 99 années et expire le 27 juin 2112.

Son capital s'élève à 90.000 €, divisé en 9.000 actions de 10 €, libérées intégralement.

Elle a notamment pour objet l'activité de transport public routier de personnes, transport scolaire et location de véhicules sans chauffeur, transport en véhicules de petite remise.

Elle a pour activités le transport public routier de personnes ainsi que l'exploitation de conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus avec des collectivités territoriales.

III - LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

. LIENS EN CAPITAL :

- La Société VOYAGES JACCON détient 400 actions sur les 9 000 composant le capital de la Société 3V.

- La Société 3V ne détient aucune action de la Société VOYAGES JACCON.

- Il est précisé que la Société CERVIN (Société par actions simplifiée au capital de 2.400.000 € – siège social : 53/55 Chaussée Jules César – 95250 BEAUCHAMP - 820 5009 180 RCS PONTOISE) détient la totalité du capital de la Société VOYAGES JACCON et la majorité du capital de la Société 3V.

. DIRIGEANTS COMMUNS

La Société PY SOFILOC (502 362 304 RCS AUBENAS) est Présidente des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V.

Monsieur Patrice ARMAND est Directeur Général des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V.

. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- La Société VOYAGES JACCON a pour Co-Commissaires aux Comptes titulaires les Sociétés MAZARS ENTREPRENEURS et SORECOR.

- La Société 3V a pour Commissaire aux Comptes titulaire la Société MAZARS ENTREPRENEURS.

IV - DIVERS

Les Sociétés VOYAGES JACCON et 3V ne font pas appel public à l'épargne et n'ont pas émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION FIXANT LES CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES VOYAGES JACCON ET 3V

PROJET DE FUSION DES SOCIETES VOYAGES JACCON ET 3V PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE 3V PAR LA SOCIETE VOYAGES JACCON

BASES DE LA FUSION

I - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Société VOYAGES JACCON est une société de transport public routier de personnes implantée en Haute-Loire et dans la Loire.

La Société 3V est société de transport public routier de personnes implantée en Haute-Loire.

La Société CERVIN a acquis en novembre 2016 la totalité du capital de la Société VOYAGES JACCON et 91% de la Société 3V (puis acquis 4,44% de cette dernière en date du 18 septembre 2017).

Par acte sous seing privé du 1er mars 2017, la Société 3V a donné son fonds de commerce en location-gérance sis ZI La Guide – 43200 YSSINGEAUX à la Société VOYAGES JACCON, ladite location-gérance ne comprenant pas l'exploitation des conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société 3V et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société 3V, cette exploitation restant assurée par la Société VOYAGES VELAY VIVARAIS.

Par acte sous seing privé en date du 31 août 2017, ladite location-gérance est devenue totale, avec effet au 1er septembre 2017, lesdites conventions de délégation et marchés de commande étant inclus dans la location-gérance. De plus, aux termes de cet avenant, la Société 3V a autorisé

la Société VOYAGES JACCON a transféré son établissement à MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie.

Cette location-gérance a été conclu dans le but d'anticiper la présente fusion.

Cette location-gérance et la présente fusion sont motivées par les objectifs suivants :

. amélioration de l'organisation technique des activités des deux Sociétés, notamment les plannings des conducteurs,

. l'importance que l'ensemble des collaborateurs ait un seul et même employeur,

. l'amélioration de la communication externe tournée vers nos clients et partenaires,

. l'amélioration des services rendus à la clientèle,

. l'amélioration et l'harmoniser de l'organisation administrative et de la gestion interne.

. la recherche de synergies et d'économie de coûts pour améliorer la rentabilité de l'ensemble.

II - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

. Le présent projet prévoit une absorption de la Société 3V par la Société VOYAGES JACCON sur la base des comptes annuels de la Société 3V arrêtés au 31 décembre 2016.

. Les comptes de la Société 3V utilisés pour établir l'actif net apporté sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016, arrêtés par la Présidente et approuvés par l'Associée unique en date du 4 mai 2017.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société 3V dans son rapport en date du 3 mai 2017.

Etant donné que les comptes de la Société 3V ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société 3V a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 juin 2017 par le Président en date du 15 septembre 2017, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Les comptes de la Société VOYAGES JACCON utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016, arrêtés par la Présidente et approuvés par l'Associée unique en date du 4 mai 2017.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société VOYAGES JACCON dans son rapport en date du 3 mai 2017.

Etant donné que les comptes de la Société VOYAGES JACCON ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société VOYAGES JACCON a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 juin 2017 par le Président en date du 15 septembre 2017, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Pour le calcul de la parité d'échange (qui doit être calculée en tenant compte de la valeur réelle des deux Sociétés et non pas des valeurs comptables), il est proposé de tenir compte de la valorisation lors de la prise de participation par la Société CERVIN dans les Sociétés VOYAGES VELAY VIVARAIS et VOYAGES JACCON comme cela est expliqué en ANNEXE 1.

III – AUGMENTATION DE CAPITAL

A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la Société VOYAGES JACCON procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droits de la Société 3V.

IV – PARITE D'ECHANGE

Une déclaration annexée aux présentes (ANNEXE 1) expose les méthodes d'évaluation utilisées et donne les motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

La parité d'échange ressort à 1 action de la Société VOYAGES JACCON pour 21,97 actions de la Société 3V.

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION DE LA SOCIETE 3V A LA SOCIETE VOYAGES JACCON

Monsieur Patrice ARMAND, agissant ès qualités, au nom et pour le compte de la Société 3V, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société VOYAGES JACCON, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société VOYAGES JACCON, ce qui est accepté par Monsieur Yves PLESSIS, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société 3V, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1er janvier 2017, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société 3V devant être intégralement dévolu à la Société VOYAGES JACCON dans l'état où il se trouvera à cette date.

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les Sociétés concernées par la présente fusion étant sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs nettes comptables figurant dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de la Société 3V (ANNEXE 2).

I - ACTIF APPORTE

L'actif apporté comprenait, à la date du 1er janvier 2017, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

A – ACTIF IMMOBILISE

1 - ELEMENTS INCORPORELS

L'activité de transport public routier de personnes, transport scolaire et location de véhicules sans chauffeur, transport en véhicules de petite remise que la Société 3V exploite, en tant que loueur de fonds, à MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie qui comprend :

- la clientèle,

- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus par la Société 3V, en vue de lui permettre l'exploitation dudit fonds, et notamment :
 . le contrat de location-gérance conclu le 1er mars 2017 avec la Société VOYAGES JACCON et son avenant en date du 31 août 2017,
 . les contrats de crédit-bail mobilier et de location longue durée listés en ANNEXE 3,

étant précisé que suite à la mise en location-gérance totale du fonds de commerce de la Société 3V à la Société VOYAGES JACCON au 1er septembre 2017, les conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire, conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société 3V et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société 3V, ont d'ores et déjà été transférés à la Société VOYAGES JACCON.

- le droit au bail bénéficiant à la Société 3V (en ANNEXE 4), à savoir le bail commercial du 4 novembre 2016 avec la SCI JOB pour les biens sis à YSSINGEAUX (43200) – ZI La Guide (tènement immobilier comprenant un bâtiment à usage de garage d'une surface de 320 m2, des bureaux d'une surface totale de 107 m2, une aire de stationnement et un terrain de 7 000 m2) pour une durée de 9 années à compter du 4 novembre 2016, locaux servant à ce jour pour son siège social, l'exploitation de l'établissement ayant été transféré MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie,

- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets, logiciels et licences de logiciels pouvant appartenir ou bénéficier à la Société 3V,

- tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,

- et généralement tous les éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Brevets Licence	19 240,00 €	3 061,00 €	16 179,00 €	16 179,00 €
Fonds de commerce	410 000,00 €	0,00 €	410 000,00 €	410 000,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	429 240,00 €	3 061,00 €	426 179,00 €	426 179,00 €

Il est précisé que pour les locaux d'exploitation sis MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie, la Société VOYAGES JACCON en jouit dans le cadre d'une location-gérance conclu le 1er mars 2017 avec la Société VOYAGES GOUNON, autre Société détenue par la Société CERVIN et dont la fusion-absorption par la Société VOYAGES JACCON est également envisagée.

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

Aucun actif immobilier n'est compris dans l'actif apporté.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Installations techniques et matériels	16 400,00 €	8 705,88 €	7 694,12 €	7 694,12 €
Installations générales, Agencement	2 116,00 €	1 107,00 €	1 009,00 €	1 009,00 €
Matériel de transport	1 418 914,93 €	579 804,21 €	839 110,72 €	839 110,72 €
Matériel de bureau et informatique	10 040,58 €	4 663,51 €	5 377,07 €	5 377,07 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 447 471,51 €	594 280,60 €	853 190,91 €	853 190,91 €

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Dépôt et cautionnement	540,00 €	0,00 €	540,00 €	540,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	540,00 €	0,00 €	540,00 €	540,00 €

5 – TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	429 240,00 €	3 061,00 €	426 179,00 €	426 179,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 447 471,51 €	594 280,60 €	853 190,91 €	853 190,91 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	540,00 €	0,00 €	540,00 €	540,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 877 251,51 €	597 341,60 €	1 279 909,91 €	1 279 909,91 €

B – ACTIF CIRCULANT

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Stock	12 463,06 €	0,00 €	12 463,06 €	12 463,06 €
Créances clients	191 842,50 €	2 827,10 €	189 015,40 €	189 015,40 €
Autres créances	1 981,27 €	0,00 €	1 981,27 €	1 981,27 €
Etat IS	36 172,00 €	0,00 €	36 172,00 €	36 172,00 €
TVA	33 142,11 €	0,00 €	33 142,11 €	33 142,11 €
Etat produits à reçevoir	24 280,00 €	0,00 €	24 280,00 €	24 280,00 €
Compte courant Sun Liberté	700,80 €	0,00 €	700,80 €	700,80 €
Disponibilités	79 193,41 €	0,00 €	79 193,41 €	79 193,41 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	379 775,15 €	2 827,10 €	376 948,05 €	376 948,05 €

C – CHARGES CONSTATES D'AVANCE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Charges constatées d'avance	7 605,15 €	0,00 €	7 605,15 €	7 605,15 €
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 605,15 €	0,00 €	7 605,15 €	7 605,15 €

D – TOTAL DE L'ACTIF

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	429 240,00 €	3 061,00 €	426 179,00 €	426 179,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 447 471,51 €	594 280,60 €	853 190,91 €	853 190,91 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	540,00 €	0,00 €	540,00 €	540,00 €
ACTIF CIRCULANT	379 775,15 €	2 827,10 €	376 948,05 €	376 948,05 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 605,15 €	0,00 €	7 605,15 €	7 605,15 €
TOTAL ACTIF	2 264 631,81 €	600 168,70 €	1 664 463,11 €	1 664 463,11 €

Le montant total de l'actif de la Société 3V, dont la transmission à la Société VOYAGES JACCON est prévue, est estimé à 1 664 463,11 €.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société 3V à la Société VOYAGES JACCON comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PASSIF TRANSMIS

La Société VOYAGES JACCON prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société 3V la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société 3V au 1er janvier 2017 ressort à :

	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur au 01/01/2017
Emprunts	1 019 138,97 €	1 019 138,97 €
Dettes financières diverses	130 845,84 €	130 845,84 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	12 521,70 €	12 521,70 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 021,68 €	220 021,68 €
Dettes personnel	90 737,55 €	90 737,55 €
Organismes sociaux	78 106,01 €	78 106,01 €
Etat TVA	22 520,28 €	22 520,28 €
Etat autres charges à payer	12 334,68 €	12 334,68 €
Autres dettes	14 720,20 €	14 720,20 €
TOTAL PASSIF	1 600 946,91 €	1 600 946,91 €

Le montant total du passif, dont la transmission est prévue, est estimé à 1 600 946,91 €.

Monsieur Patrice ARMAND, agissant ès qualités, certifie et déclare :

- que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables 31 décembre 2016 est exact et sincère,
- qu'il n'existe aucun passif non enregistré ou aucun engagement hors bilan à la date du 31 décembre 2016,
- notamment que la Société 3V est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

III - ACTIF NET APPORTE

	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL ACTIF	1 664 463,11 €	1 664 463,11 €
TOTAL PASSIF	1 600 946,91 €	1 600 946,91 €
ACTIF NET APPORTE	63 516,20 €	63 516,20 €

DEUXIEME PARTIE

PROPRIETE - JOUISSANCE - RETROACTIVITE

La Société VOYAGES JACCON sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la Société 3V à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société 3V continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société VOYAGES JACCON.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2017 par la Société 3V seront considérées, fiscalement et comptablement, comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société VOYAGES JACCON.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société 3V y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1er janvier 2017, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques, afférents aux biens apportés incomberont à la Société VOYAGES JACCON, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er janvier 2017.

A cet égard, Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare que la Société 3V qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 décembre 2016, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer le rapport d'échange, et qu'elle n'effectuera, entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante, à l'exception :

. du contrat de location-gérance conclu le 1er mars 2017 avec la Société VOYAGES JACCON et modifié par un avenant du 31 août 2017,

. de la cession réalisée de deux véhicules,

. de la cession d'autres véhicules à réaliser avec l'accord de la Société VOYAGES JACCON.

Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare :

. que la Société 3V qu'il représente, ne prendra, entre ce jour et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif sans l'accord de la Société VOYAGES JACCON,

. qu'il n'a été procédé depuis le 1er janvier 2017 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Il est précisé que l'acquisition en date du 4 novembre 2016 de 91% de la Société 3V par la Société CERVIN a fait l'objet d'une convention de garantie le 4 novembre 2016 par les cédants à la Société CERVIN comportant notamment une garantie d'actif et de passif basée sur une situation comptable au 30 juin 2016 de la Société 3V. Dans cette convention de garanties, il est stipulé que la garantie d'actif et de passif continuera de produire ses effets, notamment :

- en cas de modification de la structure juridique de la Société CERVIN,
- en cas de modification de la structure juridique de la Société 3V,
- en cas de modification du mode d'exploitation des activités de la Société 3V, notamment mise en location-gérance,
- en cas de fusion par absorption de la Société 3V par une autre société et plus généralement suite à toute opération de restructuration (notamment apport partiel d'actif, transmission universelle de patrimoine, fusion, scission) concernant la Société 3V.

En conséquence, afin d'assurer le maintien de la convention de garantie du 4 novembre 2016, la présente fusion de la Société 3V, une fois définitivement réalisée, sera notifiée aux vendeurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

TROISIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE VOYAGES JACCON :
Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Yves PLESSIS, ès qualités de représentant de la Société PY SOFILOC, Présidente de la Société VOYAGES JACCON, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1° La Société VOYAGES JACCON prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur, dans leur désignation.

2° Elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société 3V, sans recours contre cette dernière.

Il est rappelé que suite à la mise en location-gérance totale du fonds de commerce de la Société 3V à la Société VOYAGES JACCON au 1er septembre 2017, les conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire, conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société 3V et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société 3V, ont d'ores et déjà été transférés à la Société VOYAGES JACCON.

3° Elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

4° La Société VOYAGES JACCON sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

5° La Société VOYAGES JACCON supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

6° La Société VOYAGES JACCON aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après

réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7° La Société VOYAGES JACCON sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8° Concernant les contrats de travail, le fonds de commerce de la Société 3V étant donné en location-gérance à la Société VOYAGES JACCON, la Société 3V n'a plus à ce jour de personnel salarié, les contrats de travail ayant été transférés à la Société VOYAGES JACCON, locataire-gérant, au moment de la mise en location-gérance.

9° La Société VOYAGES JACCON, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société absorbée à raison des salaires versés par la Société 3V pour la période écoulée depuis le 1er janvier 2017.

10° La Société VOYAGES JACCON fera son affaire à compter de la prise de possession de l'ensemble des engagements consentis par la Société 3V que la Société VOYAGES JACCON, représentée par Monsieur Yves PLESSIS, es qualités, déclare connaître.

11° La société VOYAGES JACCON sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

12° La Société VOYAGES JACCON s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.
A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.
Corrélativement, elle bénéficiera de tous les droits de la Société Absorbée

II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE 3V

1° Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société 3V, s'oblige, ès qualités, à fournir à la Société VOYAGES JACCON tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.
Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société VOYAGES JACCON, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société 3V, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société VOYAGES JACCON aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société 3V, oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société VOYAGES JACCON d'obtenir le transfert à

son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée ainsi que ces contrats de crédit-bail ou location financière conclus par la Société 3V.

5° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société 3V, déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société VOYAGES JACCON aux termes du présent acte.
En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

QUATRIEME PARTIE

DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE VOYAGES JACCON PAR LA SOCIETE 3V - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE VOYAGES JACCON

I - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Sociétés soussignées, à :

1 action de la Société VOYAGES JACCON
pour
21,97 actions de la Société 3V

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :
- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux Sociétés, ces valeurs étant basées sur l'évaluation de la valeur globale de chaque Société, cette évaluation s'étant faite à la valeur vénale (ANNEXE 1),
- de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause,
- de l'appartenance des deux Sociétés au même groupe.

II - REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE VOYAGES JACCON PAR LA SOCIETE 3V - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE VOYAGES JACCON

A - REMUNERATION DES APPORTS

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Associés de la Société 3V devraient recevoir, en échange des 9 000 actions composant le capital social de la Société 3V, 410 actions d'une valeur nominale de 36 € chacune de la Société VOYAGES JACCON à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les Associés de la Société 3V à raison de 1 action de la Société VOYAGES JACCON pour 21,97 actions de la Société 3V.

Le capital de la Société VOYAGES JACCON serait ainsi augmenté d'une somme de 14 760 €.

Comme indiqué en préambule, la Société VOYAGES JACCON détient 400 actions de la Société 3V de sorte qu'elle recevrait 18 de ses propres actions lors de l'augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société 3V détenues par la Société VOYAGES JACCON. La Société VOYAGES JACCON, ne pouvant détenir ses propres actions, renonce à recevoir les 18 actions nouvelles auxquelles sa participation dans la Société 3V (soit 400 actions) lui donne droit.

Ainsi, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux autres Associés de la Société 3V s'élèvera à 14 112 € et correspondra à la création de 392 actions nouvelles de 36 € chacune qui seront attribuées aux autres Associés de la Société 3V dans les proportions sus-indiquées.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée contradictoirement par la Présidence des Sociétés 3V et VOYAGES JACCON comme exposé en ANNEXE 1, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles susvisées à créer par la Société VOYAGES JACCON seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société VOYAGES JACCON et porteront jouissance à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

Les Associés de la Société 3V devront faire leur affaire personnelle de la négociation des éventuels rompus.

B - PRIME DE FUSION

La différence entre le montant de la quote-part d'actif net transféré par la Société 3V correspondant aux actions de la Société 3V non détenues par la Société VOYAGES JACCON (soit 8 600 / 9 000 actions X 63 516,20 € = 60 693,26 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société VOYAGES JACCON, soit 14 112 €, constituerait une prime de fusion et serait inscrite pour son montant, soit 46 581,26 €, au passif du bilan de la Société VOYAGES JACCON et sur laquelle porteraient les droits de tous les Associés, anciens et nouveaux, de la Société VOYAGES JACCON.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion :

- vaudra autorisation pour la Présidence de la Société VOYAGES JACCON de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion, ainsi que toutes les sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société 3V par la Société VOYAGES JACCON,
- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital, notamment la dotation à la réserve légale,
- vaudra autorisation pour la Présidence de la Société VOYAGES JACCON de prélever sur ladite prime tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés,

étant précisé que ces autorisations devront être approuvées par les Assemblées Générales Extraordinaires des Associés des Sociétés 3V et VOYAGES JACCON qui statueront sur l'approbation de la fusion.

L'annulation de la participation de la Société VOYAGES JACCON dans la Société 3V fait apparaître une moins-value constituant un mali de fusion calculé comme suit :

. montant de la quote-part d'actif net transféré par la Société 3V correspondant aux actions de la Société 3V détenues par la Société VOYAGES JACCON (soit 400 / 9 000 actions X 63 516,20 € = 2 822,94 €)

. valeur nette comptable des actions de la Société 3V détenues par la Société VOYAGES JACCON au 31 décembre 2016 : 4 000 €

. mali de fusion : 1 177,06 € à inscrire à l'actif du bilan de la Société VOYAGES dans un sous-compte intitulé « mali de fusion ».

CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS

Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare :

- Que la Société 3V n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire,

- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité,

- Que la Société 3V est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir acquis de la société V.H.L. EST par acte de cession du 1er août 2013 puis développé,

- Qu'elle n'a contracté avec un tiers aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence,

- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier la parité retenue pour la présente fusion,

- Que les biens apportés, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, de nantissement, warrant ou gage quelconque, excepté ceux figurant dans l'état récapitulatif du Greffe du Tribunal de Commerce de LE PUY EN VELAY annexé aux présentes (ANNEXE 4),

- Que la Société 3V est seule propriétaire de tous les biens figurant à l'actif du dernier bilan au 31 décembre 2016 et que ces biens ne font l'objet d'aucune promesse de vente,

- Que les chiffres d'affaires et résultats de la Société 3V ont été les suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	*Chiffre d'affaires HT*	*Résultats d'exploitation*	*Résultats*
31/12/2016 (12 mois)	1.824.812 €	-112.632 €	-103.107 €
31/12/2015 (12 mois)	1.754.496 €	55.496 €	37.818 €
31/12/2014 (12 mois)	2.344.832 €	66 239 €	38.805 €

- Que les livres de comptabilité de la Société 3V ont été visés par les représentants des deux Sociétés et seront remis à la Société absorbante après inventaire.

SIXIEME PARTIE

DISSOLUTION DE LA SOCIETE 3V

La Société 3V se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société VOYAGES JACCON qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société VOYAGES JACCON de la totalité de l'actif et du passif de la Société 3V, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

SEPTIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société 3V,

- Approbation de la fusion, par voie d'absorption, de la Société 3V, par une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société VOYAGES JACCON qui augmentera le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des Assemblées Générales des Sociétés 3V et VOYAGES JACCON.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31 décembre 2017, le présent acte sera considéré comme caduque, sans indemnité de part et d'autre.

HUITIEME PARTIE

REGIME FISCAL

I - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement et aux articles 210 A et suivants et 115-1 du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

II - IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2017. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société 3V seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts.

Il est expressément précisé que conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les VOYAGES JACCON et 3V étant contrôlées par la Société CERVIN, la présente fusion sera réalisée aux valeurs nettes comptables.

En conséquence, la Société VOYAGES JACCON s'engage à reprendre dans ses comptes annuels, comme conséquence de la transmission universelle du patrimoine, les écritures comptables de la Société 3V en faisant ressortir la valeur brute comptable, les amortissements et les provisions pour dépréciation constatés et la valeur nette comptable de l'ensemble des biens immobilisés. Elle s'engage en outre à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société 3V.

Les actifs immobilisés présentement apportés par la Société 3V seront donc transcrits au bilan de la Société VOYAGES JACCON à la valeur comptable, ces mêmes valeurs étant également admises du point de vue fiscal et ce, conformément aux dispositions du BOI-IS-FUS-30-20, la double condition (soumission des apports au regard de l'impôt sur les sociétés au régime de faveur des articles 210 A et suivants du CGI et reprise par la Société VOYAGES JACCON des écritures comptables de la Société OPE 69 [valeur d'origine, amortissements et provisions pour dépréciation] avec calcul de la dotation aux amortissements à partir de la valeur d'origine) étant respectée.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société VOYAGES JACCON, Société absorbante, prend les engagements :

- de reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société 3V ; et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, y compris notamment, en tant que de besoin, les provisions réglementées, la réserve spéciale des plus-values à long terme et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours ;

- de se substituer à la Société 3V pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;

- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris, le cas échéant, les titres de portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société 3V, Société absorbée ;

- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A, 3, d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées le cas échéant par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. A cet égard, il est précisé que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour leur valeur fiscale qu'ils avaient dans les écritures de la Société 3V, Société absorbée, au 31 décembre 2016 ; à défaut, en cas d'inscription de ces éléments d'actifs pour leur nouvelle valeur, à comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

Obligations déclaratives :
Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V qu'ils représentent respectivement, s'engagent expressément :
- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du CGI,
- en ce qui concerne la Société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.
- en ce qui concerne la Société absorbée, à souscrire la déclaration de cessation d'activité et la déclaration de ses résultats dans les délais et conditions légaux.

III - MAINTIEN DE REGIMES FISCAUX DE FAVEUR ANTERIEURS

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés et/ou de taxes sur le chiffre d'affaires, notamment du régime fiscal de faveur des fusions ou tout autre report ou sursis d'imposition.

En outre, la Société Absorbante s'engage à reprendre le cas échéant les engagements de conservation des titres souscrits par la Société Absorbée à raison de titres compris dans la fusion et bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actif ou aux scissions mentionnés à l'article 210 B du CGI.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée déclarent qu'elles entendent bénéficier des dispositions du c. du 1. de l'article 145 du Code Général des Impôts, qui prévoit le maintien du régime fiscal des sociétés mères défini aux articles 146 et 216 Code Général des Impôts, en cas de fusion placée sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

IV – AUTRES IMPOTS, TAXES ET OPERATIONS ANTERIEURES

D'une manière générale et à compter de la date d'effet de la fusion, la Société VOYAGES JACCON se substituera à la Société 3V pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actif lui étant transmis.

De plus, la Société VOYAGES JACCON sera subrogée dans les droits et obligations de la Société 3V au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V qu'ils représentent respectivement, déclarent que les Sociétés VOYAGES JACCON et 3V sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée et constatent que la fusion emporte apport en société d'une université totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI de la société absorbée issu de l'article 89 de la Loi de finances rectificative pour 2005. En conséquence, les apports de biens meubles incorporels, de

biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société absorbante continuera la personne de la Société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.
La Société Absorbante s'engage notamment à soumettre à la TVA les cessions ultérieures desdits biens mobiliers d'investissement ainsi qu'à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions légales, les Sociétés 3V et VOYAGES JACCON doivent mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont serait éventuellement titulaire la Société Absorbée, en application des dispositions fiscales.

De manière générale, la Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA. En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la date de réalisation définitive de la fusion.
A cet effet, la Société Absorbée s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion, dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

VI - ENREGISTREMENT

La Société Absorbante et la Société Absorbée entendent placer la présente fusion sous le régime prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts et demandent qu'elle soit soumise au droit fixe de 375 €.

NEUVIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

- La Société VOYAGES JACCON remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- La Société VOYAGES JACCON fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- La Société VOYAGES JACCON devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- La Société VOYAGES JACCON remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société VOYAGES JACCON, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société 3V ainsi que les livres de comptabilité,

les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société 3V à la Société VOYAGES JACCON.

III - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société VOYAGES JACCON, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

V - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à TENCE, le 29 septembre 2017
En 9 exemplaires

SOCIETE VOYAGES VELAY VIVARAIS (3V)
Patrice ARMAND

SOCIETE VOYAGES JACCON
Société PY SOFILOC
Société SERINNE
Yves PLESSIS

ANNEXE N° 1
PARITE D'ECHANGE ET METHODES D'EVALUATION UTILISEES

I - METHODES D'EVALUATION UTILISEES

LA VALORISATION EST BASEE SUR LA VALORISATION DES SOCIETES VOYAGES JACCON ET VOYAGES VELAY VIVARAIS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE CES SOCIETES PAR LA SOCIETE CERVIN, ASSOCIE MAJORITAIRE, EN NOVEMBRE 2016.

- VOYAGES JACCON :

Valeur de 2.624.000 €

2.500 actions composant le capital de la société

Soit une valeur unitaire de l'action égale à 1.049,60 €

- 3V :

Valeur de 430.000 €

9.000 actions composant le capital de la société au 31 décembre 2016,

Soit une valeur unitaire de l'action égale à 47,777 €

- CONCLUSION :
Il ressort des méthodes retenues que la valeur respective des Sociétés VOYAGES JACCON et 3V est de :
- VOYAGES JACCON : 1.049,60 € par action
- 3V : 47,777 € par action

II - CHOIX DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

- Valeur de l'action 3V : 47,777 €
- Valeur de l'action VOYAGES JACCON : 1.049,60 €

Soit un rapport d'échange de :

$$\frac{1.049,60}{47,7777} = 21,97$$

soit 21,97 actions de la Société 3V
pour 1 action de la Société VOYAGES JACCON

ANNEXE 2

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

LIASSE FISCALE

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AU 31/12/2016

VOYAGES VELAY VIVARAIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	19 240	3 061	16 179	294	15 885	NS
	Fonds commercial (1)	410 000		410 000	410 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	16 400	8 706	7 694	10 974	3 280-	29 89-
	Autres immobilisations corporelles	1 431 072	585 575	845 497	867 565	22 068-	2 54-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	540		540	540		
	TOTAL II	**1 877 252**	**597 342**	**1 279 910**	**1 289 373**	**9 463-**	**0. 73-**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	12 463		12 463	3 995	8 468	211 97
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	191 843	2 827	189 015	173 796	15 219	8. 76
	Autres créances	96 276		96 276	148 955	52 679-	35 37-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	79 193		79 193	141 769	62 575-	44 14-
	Charges constatées d'avance (3)	7 605		7 605	11 261	3 656-	32. 46-
	TOTAL III	**387 380**	**2 827**	**384 553**	**479 776**	**95 222-**	**19. 85-**
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé 90 000)	90 000	90 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	3 831	1 940	1 891	97 46
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	72 792	36 865	35 927	97 46
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	103 107-	37 818	140 925-	372 64-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	**63 516**	**166 623**	**103 107-**	**61 88-**
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 019 139	830 890	188 249	22 66
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	130 846	143 231	12 385-	8 65-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 522	9 183	3 339	36 36
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 022	83 000	137 022	165 09
	Dettes fiscales et sociales	203 699	214 397	10 698-	4 99-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		318 000	318 000-	100 00-
	Autres dettes	14 720	3 824	10 896	284 94
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	**1 600 947**	**1 602 525**	**1 578-**	**0 10-**
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	905 533	1 573 452		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		16 179.00	293.91	15 885.09	NS
20500000	BREVETS LICENCE	19 240.00	1 180.00	18 060.00	NS
28050000	AMORT CONCES DROITS SIMI	3 061.00-	886.09-	2 174.91-	245.45-
FONDS COMMERCIAL		410 000.00	410 000.00		
20700000	FONDS COMMERCIAL	410 000.00	410 000.00		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		7 694.12	10 974.12	3 280.00-	29.89-
21500000	INST TECHNIQ MAT ET OUT	16 400.00	16 400.00		
28150000	AMORT MAT ET OUTILLAGE	8 705.88-	5 425.88-	3 280.00-	60.45
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		845 496.79	867 564.64	22 067.85-	2.54-
21810000	INST GENER AGENCEM AMENA	2 116.00	2 116.00		
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	1 418 914.93	1 224 323.77	194 591.16	15.89
21830000	MAT DE BUREAU ET INFORMAT	10 040.58	10 040.58		
28181000	AMORT A A.I DIVERS	1 107.00-	683.00-	424.00-	62.08-
28182000	AMORT MAT TRANSPORT	579 804.21-	365 360.33-	214 443.88-	58.69-
28183000	AMORT MAT BUREAU	4 663.51-	2 872.38-	1 791.13-	62.36-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		540.00	540.00		
27500000	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	540.00	540.00		
Total II		1 279 909.91	1 289 372.67	9 462.76-	0.73-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		12 463.06	3 995.00	8 468.06	211.97
32100000	STOCK INITIAL MAT CONSOM	12 463.06	3 995.00	8 468.06	211.97
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		189 015.40	173 795.95	15 219.45	8.76
41100000	CLIENTS	188 817.50	172 429.68	16 387.82	9.50
41610000	CLIENTS DOUTEUX A 7 %	3 025.00	3 025.00		
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR		1 168.37	1 168.37-	100.00-
49160000	PROV S DEPRECIATION	2 827.10-	2 827.10-		
AUTRES CREANCES		96 276.18	148 954.89	52 678.71-	35.37-
40100000	FOURNISSEURS	1 326.26	4 140.90	2 814.64-	67.97-
42500000	ACOMPTES SALAIRES	655.01		655.01	
44400000	IMPOT SOCIETE	36 172.00	29 448.00	6 724.00	22.83
44566000	TVA SUR ACHATS ET FRAIS		1 396.75	1 396.75-	100.00-
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER		791.00	791.00-	100.00-
44583000	REMB TVA	30 000.00	90 000.00	60 000.00-	66.67-
44586000	TAXE S CA FACT NON PARVE	3 142.11	2 248.29	893.82	39.76
44870000	PRODUITS A RECEVOIR	24 280.00	10 000.00	14 280.00	142.80
45506000	SUN LIBERTE	700.80		700.80	
46870000	DIVERS PROD A RECEVOIR		10 929.95	10 929.95-	100.00-
DISPONIBILITES		79 193.41	141 768.90	62 575.49-	44.14-
51203000	CA HAUTE LOIRE	6 601.16	59 863.20	53 262.04-	88.97-
51203200	BANQUE POPULAIRE	24 621.73	42 258.31	17 636.58-	41.74-
51203300	LYONNAISE DE BANQUE	46 337.00	37 659.06	8 677.94	23.04
53100000	CAISSE	1 633.52	1 988.33	354.81-	17.84-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7 605.15	11 260.89	3 655.74-	32.46-
48600000	CHARGES CONST D AVANCE	7 605.15	11 260.89	3 655.74-	32.46-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total III	384 553.20	479 775.63	95 222.43-	19.85-
TOTAL GENERAL	1 664 463.11	1 769 148.30	104 685.19-	5.92-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		90 000.00	90 000.00		
10113000	CAPITAL SOCIAL	90 000.00	90 000.00		
RESERVE LEGALE		3 831.16	1 940.25	1 890.91	97.46
10610000	RESERVES LEGALES	3 831.16	1 940.25	1 890.91	97.46
AUTRES RESERVES		72 792.25	36 864.93	35 927.32	97.46
10680000	AUTRES RESERVES	72 792.25	36 864.93	35 927.32	97.46
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		103 107.21-	37 818.23	140 925.44-	372.64-
Total I		63 516.20	166 623.41	103 107.21-	61.88-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		1 019 138.97	830 890.32	188 248.65	22.66
16410100	PRET CA + 1 AN 821978	174 977.49	174 977.49		
16410200	PRET CA + 1 AN 1035080	35 691.77	35 691.77		
16410300	PRET CA + 1 AN 1105915	368 560.88	209 761.39	158 799.49	75.70
16411200	PRET LB + 1 AN 02	45 182.56	49 182.56	4 000.00-	8.13-
16411300	PRET LB + 1 AN 03	65 003.81	65 003.81		
16411400	PRET LB + 1 AN 04	7 038.68	7 038.68		
16413100	PRET BP + 1 AN 7053302	45 699.87	45 699.87		
16413200	PRET BP + 1 AN 7053303	58 994.72	58 994.72		
16420100	PRET CA 1 AN 821978		46 528.35	46 528.35-	100.00-
16420200	PRET CA - 1 AN 1035080		16 086.11	16 086.11-	100.00-
16420400	PRET CA 1165653 - 265K€	217 500.92		217 500.92	
16421200	PRET LB - 1 AN 02		28 771.22	28 771.22-	100.00-
16421300	PRET LB - 1 AN 03		38 026.19	38 026.19-	100.00-
16421400	PRET LB - 1 AN 04		3 918.41	3 918.41-	100.00-
16423000	PRET BP - 1 AN 7053445		24 051.75	24 051.75-	100.00-
16423100	PRET BP - 1 AN 7053302		11 591.53	11 591.53-	100.00-
16423200	PRET BP - 1 AN 7053303		14 963.52	14 963.52-	100.00-
16884000	INT COURUS ET NON ECHUS	488.27	602.95	114.68-	19.02-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		130 845.84	143 231.17	12 385.33-	8.65-
45501000	COMPTE COURANT BENOIT		19.08	19.08-	100.00-
45502000	COMPTE COURANT JEAN FRANCOIS		12 735.06	12 735.06-	100.00-
45503000	COMPTE COURANT BLANDINE		1 111.19	1 111.19-	100.00-
45504000	COMPTE COURANT VOYAGES GOUNON	20 305.56	20 305.56		
45505000	COMPTE COURANT JACCON BLOQUE	20 510.30	20 510.30		
45505100	COMPTE COURANT JACCON NB	90 029.98	88 549.98	1 480.00	1.67
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		12 521.70	9 182.50	3 339.20	36.36
41910000	ACOMPTES CLTS RECUS	12 521.70	9 182.50	3 339.20	36.36
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		220 021.68	82 999.96	137 021.72	165.09
40100000	FOURNISSEURS	207 703.68	63 356.04	144 347.64	227.84
40810000	FACTURES NON PARVENUES	12 318.00	19 643.92	7 325.92-	37.29-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		203 698.52	214 396.94	10 698.42-	4.99-
42100000	PERS REMUNERATIONS DUES	55 690.74	428.54	55 262.20	NS
42100200	ANTONIETTI ALEXANDRA		1 562.69	1 562.69-	100.00-
42100300	DESAGE JENNIFER		1 060.09	1 060.09-	100.00-
42100400	CHIRAC MARIA		610.93	610.93-	100.00-
42100500	BUREAUX ERIC		2 761.31	2 761.31-	100.00-
42100600	GOUNON BLANDINE		767.67	767.67-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
42100800	CHOPIN JOEL		1 168.31	1 168.31-	100.00-
42101000	CRESCI ROGER		639.36	639.36-	100.00-
42101200	DELABRE CHRISTELLE		839.15	839.15-	100.00-
42101300	ERYILMAZ CIHAN		808.40	808.40-	100.00-
42101400	GIBERT CHRISTIAN		2 928.76	2 928.76-	100.00-
42101500	GIRY MAURICE		954.93	954.93-	100.00-
42101700	HIPPOLYTE PHILIPPE		1 937.37	1 937.37-	100.00-
42101800	LASSABLIERE ROGER		1 235.97	1 235.97-	100.00-
42101900	LIOGIER BRUNO		3 180.03	3 180.03-	100.00-
42102000	MATTHYS GERARD		862.20	862.20-	100.00-
42102100	MEUNIER ALAIN		2 410.49	2 410.49-	100.00-
42102200	MIRANDON CAROLE		3 045.85	3 045.85-	100.00-
42102300	MONIER LAURENT		1 972.26	1 972.26-	100.00-
42102500	PAILLET JEAN BAPTISTE		312.72	312.72-	100.00-
42102600	PERBET REGIS		774.17	774.17-	100.00-
42102700	PERRET CHRISTOPHE		1 127.50	1 127.50-	100.00-
42102800	PERRET PRISCILLA		834.94	834.94-	100.00-
42102900	PEYROCHE PATRICE		1 562.71	1 562.71-	100.00-
42103000	PRORIOL ANNIE		783.70	783.70-	100.00-
42103100	CICERON RICHARD		692.75	692.75-	100.00-
42103300	VIALARON MARCEL		544.62	544.62-	100.00-
42103400	DADOUA GILBERT		510.22	510.22-	100.00-
42103500	ARMAND PATRICE		1 984.71	1 984.71-	100.00-
42103600	GOUNON JEAN FRANCOIS		198.54	198.54-	100.00-
42103800	LAPENDRY DAVID		2 488.06	2 488.06-	100.00-
42104000	MATHEVON CAROLE		2 184.88	2 184.88-	100.00-
42104100	CORTIAL ROLAND		1 033.37	1 033.37-	100.00-
42104200	MARY CYRIL		2 917.71	2 917.71-	100.00-
42104400	ERYILMAZ EBRU		340.86	340.86-	100.00-
42104900	TISSOT CHRISTIAN		1 023.88	1 023.88-	100.00-
42105100	BLANC JEAN		316.40	316.40-	100.00-
42105200	CHASTEL LAURENT		723.65	723.65-	100.00-
42105300	GRANJON CHRISTIAN		323.92	323.92-	100.00-
42105400	LIMOUSIN PASCAL		628.44	628.44-	100.00-
42105600	RODIER VALERIE		316.40	316.40-	100.00-
42105700	SAHUC JEAN PIERRE		411.34	411.34-	100.00-
42105800	TISSIER ELOISE		767.38	767.38-	100.00-
42105900	PAXAO DOS SANTONS JOAO CARLOS		252.62	252.62-	100.00-
42500000	ACOMPTES SALAIRES		150.83	150.83-	100.00-
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER	35 046.81	33 925.54	1 121.27	3.31
43100000	SECURITE SOCIALE	50 538.61	60 446.00	9 907.39-	16.39-
43730000	CAISSE DE RETRAITE	12 623.41	25 654.47	13 031.06-	50.79-
43860000	ORGAN SOCIAUX CH A PAYER	14 943.99	11 873.94	3 070.05	25.86
44551000	TVA A PAYER	13 776.00		13 776.00	
44566000	TVA SUR ACHATS ET FRAIS	370.57		370.57	
44571000	TVA COLLECTEE A 10%	4 598.02	13 115.20	8 517.18-	64.94-
44574000	TVA VENTES 20 %	3 775.69	1 590.67	2 185.02	137.36
44579000	TVA COLLECTEE A REGULARI		4 053.74	4 053.74-	100.00-
44587000	TVA S/CLIEN FACT. A FTAB 20 %		76.75	76.75-	100.00-
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	12 334.68	11 280.00	1 054.68	9.35
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES			318 000.00	318 000.00-	100.00-
40410000	FOURNISSEURS D IMMOBILIS		318 000.00	318 000.00-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES	14 720.20	3 824.00	10 896.20	284.94
41100000 CLIENTS	4 432.20	3 536.00	896.20	25.35
46700000 CREDITEUR ET DEBITEUR DIVERS	288.00	288.00		
46720000 VOYAGE GOUNON	10 000.00		10 000.00	
Total IV	1 600 946.91	1 602 524.89	1 577.98-	0.10-
TOTAL GENERAL	1 664 463.11	1 769 148.30	104 685.19-	5.92-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 664 463.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 824 812.19 Euros et dégageant un déficit de 103 107.21- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Avec les nouvelles règles, à compter de 2016, seront amortis les éléments de l'actif immobilisé qui ont une durée d'utilisation limitée. Que cette durée soit limitée (actif à amortir) ou non (pas d'amortissement), une dépréciation devra être constatée lorsque la valeur d'inventaire de l'actif est inférieure à la valeur comptable si l'on révoit que la perte de valeur sera durable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les dépréciations ne seront jamais reprises en résultat.

Dans ce contexte, les fonds de commerce à l'actif de la société sont présumés avoir une durée de vie non limitée, ils sont donc non amortissable sans qu'il y ait à en justifier.
Un test de dépréciation a donc été réalisé, à la clôture de l'exercice et il s'avère qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une dépréciation.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 33 352 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	411 180		18 060
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 400		
Installations générales agencements aménagements divers	2 116		
Matériel de transport	1 224 324		243 591
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 041		
TOTAL	1 252 880		243 591
Prêts, autres immobilisations financières	540		
TOTAL	540		
TOTAL GENERAL	1 664 600		261 651

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			429 240	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 400	
Installations générales agencements aménagements divers			2 116	
Matériel de transport		49 000	1 416 915	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 041	
TOTAL		49 000	1 447 472	
Prêts, autres immobilisations financières			540	
TOTAL			540	
TOTAL GENERAL		49 000	1 877 252	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	886	2 175		3 061
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 151	3 280		9 431
Installations générales agencements aménagements divers	683	424		1 107
Matériel de transport	364 635	252 619	38 175	579 079
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 872	1 791		4 664
TOTAL	374 342	258 114	38 175	594 281
TOTAL GENERAL	375 228	260 289	38 175	597 342

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 175				
Instal techniques matériel outillage indus	3 280				
Instal générales agenc aménag.divers	424				
Matériel de transport	252 619				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 791				
TOTAL	258 114				
TOTAL GENERAL	260 289				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 827				2 827
TOTAL	2 827				2 827
TOTAL GENERAL	2 827				2 827

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	540		540
Clients douteux ou litigieux	3 025	3 025	
Autres créances clients	188 818	188 818	
Personnel et comptes rattachés	655	655	
Impôts sur les bénéfices	36 172	36 172	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 142	33 142	
Divers état et autres collectivités publiques	24 280	24 280	
Groupe et associés	701	701	
Débiteurs divers	1 326	1 326	
Charges constatées d'avance	7 605	7 605	
TOTAL	296 264	295 724	540

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	488	488		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 018 651	364 052	654 599	
Fournisseurs et comptes rattachés	220 022	220 022		
Personnel et comptes rattachés	90 738	90 738		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 106	78 106		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 520	22 520		
Autres impôts taxes et assimilés	12 335	12 335		
Groupe et associés	130 846	90 031	40 815	
Autres dettes	14 720	14 720		
TOTAL	1 588 425	893 011	695 414	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	502 688			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	314 324			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10 0000	9 000			9 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FC acquis en 2013	410 000			410 000	
Total	410 000			410 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Brevet et licence	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de transport occasion	Lineaire	2 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	24 280
Total	24 280

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	488
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 318
Dettes fiscales et sociales	62 325
Total	75 132

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 605
Total	7 605

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés		1 223 660
Gage sur véhicules	1 018 652	
credit bail	205 008	
Total (1)		1 223 660

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art 531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				876 000	876 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				372 416	372 416
- dotations de l'exercice				175 200	175 200
Total				547 616	547 616
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				239 797	239 797
- exercice				111 201	111 201
Total				350 999	350 999
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				111 201	111 201
- entre 1 et 5 ans				93 807	93 807
Total				205 008	205 008

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans	moins de 2 ans	6 712
55 à 59 ans	3 à 7 ans	567
50 à 54 ans	8 à 12 ans	633
40 à 44 ans	13 à 22 ans	2 686
35 à 39 ans	23 à 38 ans	259
30 à 34 ans	29 à 32 ans	465
moins de 30 ans	plus de 32 ans	46
Engagement total		11 368

Hypothèses de calculs retenues

Pour chaque salarié, l'indemnité de départ à la retraite est appréciée selon :
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans, âge legal de départ à la retraite
- le turn over pris en compte est de niveau faible
- le taux d'actualisation pris en compte est de 2.5%, par référence au taux du marché (OAT 10 ANS) selon la norme IAS19
- un taux de charges patronales de 40% a été retenu pour les non cadres et 50% pour les cadres
- une progression des salaires de 2% a été retenu

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — du 01012016

Adresse : ZI LA GUIDE 43200 YSSINGEAUX — au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MIRANDON CAROLE CHARGEE D'EXPLOITATION	5 BIS AVENUE CHARLES DE GAULLE 43 120 MONISTROL SUR LOIRE
2	HIPPOLYTE PHILIPPE MECANICIEN CHAUFFEUR	38 RUE DE LA LOIRE 43 130 RETOURNAC
3	LIOGER BRUNO CONDUCTEUR	LES BRUYERES DE GOURNIER 43 120 MONISTROL SUR LOIRE
4	GIBERT CHRISTIAN CONDUCTEUR	CHAMP DE LA GARNASSE 43 200 SAINT JULIEN DU PINET
5	LAFENDRY DAVID CONDUCTEUR	CONFOLENT - LES JARDIN DU SOLEIL 43 590 BEAUZAC
6		
7		
8		
9		
10		

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	33 848				33 848				33 848
2	32 573				32 573				32 573
3	30 627				30 627				30 627
4	30 315				30 315				30 315
5	27 399				27 399				27 399
6									
7									
8									
9									
10									
**	154 762				154 762				154 762

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		64
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		936
Total		1 000

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10)	155 762	- de l'exercice 2016	(152 533)
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	37 818

Nom et qualité du signataire : CERVIN

A YSSINGEAUX le 28/03/2017

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : ZI LA GUIDE 43200 YSSINGEAUX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79395500021 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 240	AG 3 061	16 179	294
	Fonds commercial (1)	AH	410 000	AI	410 000	410 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 400	AS 8 706	7 694	10 974
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 431 072	AU 585 575	845 497	867 565
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	540	BI	540	540
	TOTAL (II)	BJ	1 877 252	BK 597 342	1 279 910	1 289 373
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12 463	BM	12 463	3 995
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	191 843	BY 2 827	189 015	173 796
	Autres créances (3)	BZ	96 276	CA	96 276	148 955
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	79 193	CG	79 193	141 769
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 605	CI	7 605	11 261
	TOTAL (III)	CJ	387 380	CK 2 827	384 553	479 776
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 264 632	IA 600 169	1 664 463	1 769 148

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CF — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété * — Stocks : — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 90 000)	DA	90 000	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 831	1 940
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	72 792	36 865
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(103 107)	37 818
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	63 516	166 623
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 019 139	830 890
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	130 846	143 231
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12 522	9 183
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	220 022	83 000
	Dettes fiscales et sociales	DY	203 699	214 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		318 000
	Autres dettes	EA	14 720	3 824
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 600 947	1 602 525
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 664 463	1 769 148

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	905 533	1 573 452
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

			Exercice N			Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens*	FD / FE / FF				
	Production vendue : services*	FG / FH / FI	1 691 532	133 280	1 824 812	1 754 496
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	1 691 532	133 280	1 824 812	1 754 496
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	FP			54 755	55 958
	Autres produits (1) (11)	FQ			432	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR			1 879 999	1 810 454
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU			180 653	184 261
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV			(8 468)	(423)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW			761 760	707 452
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX			26 526	22 590
	Salaires et traitements*	FY			594 963	530 461
	Charges sociales (10)	FZ			175 374	139 156
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA			260 289	170 604
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE			1 534	857
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF			1 992 631	1 754 958
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG			(112 632)	55 496
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR			16 317	16 257
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU			16 317	16 257
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV			(16 317)	(16 257)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW			(128 949)	39 239

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 768	22
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	36 768	22
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	102	165
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 825	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 926	165
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	25 842	(144)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		1 277
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 916 767	1 810 476
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 019 874	1 772 658
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(103 107)	37 818
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	110 998	111 201
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liés	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	54 755	55 958
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	401	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	10 927	36 768

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — 31/12/2016

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Prdt Cession Immobilisations		27 000
Valeur Nette Cession Immobilisations	10 825	
Pénalités et Amendes	102	
Ajustement retraite 2015		9 768

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤ **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une autre opération 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	411 180	KE		KF	18 060	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Durée d'amortissement L9)	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Durée d'amortissement M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Durée d'amortissement M2)	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Durée d'amortissement M3)	KS	16 400	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	2 116	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	1 224 324	KZ		LA	243 591	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	10 041	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	1 252 880	LO		LP	243 591	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8L		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	540	IU		IV		
	TOTAL IV	LQ	540	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 664 600	ØH		ØJ	261 651	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou réévaluation d'une autre ou cause diverse 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou dérogatoire par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	429 240	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	16 400	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 116	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	49 000	MQ	1 418 915	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 041	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	49 000	NH	1 447 472	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	I0		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	540	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	540	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	49 000	ØL	1 877 252	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

⑥ **AMORTISSEMENTS** — DGFiP N° 2055 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	836	PF	2 175	PG		PH	3 061	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 151	QA	3 280	QB		QC	9 431	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	683	QE	424	QF		QG	1 107	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	364 635	QI	252 619	QJ	38 175	QK	579 079	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 872	QM	1 791	QN		QO	4 664	
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	374 342	QV	258 114	QW	38 175	QX	594 281	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	375 228	ØP	260 289	ØQ	38 175	ØR	597 342	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS — Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES — Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		V6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales agencts et am des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales agencts am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau informatique mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)	NY					Total général (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	TK	TL	TM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5R	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	6B	6C	6D
	sur immobilisations - corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
	sur immobilisations - titres de participation	9U	9V	9W	9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

2 827		2 827
2 827		2 827
2 827		2 827

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(8) ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	540	UV	UW 540
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 025	3 025	
	Autres créances clients	UX	188 818	188 818	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation constatée * UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY	655	655	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	36 172	36 172	
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33 142	33 142	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	24 280	24 280	
	Groupe et associés (2)	VC	701	701	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 326	1 326	
	Charges constatées d'avance	VS	7 605	7 605	
	TOTAUX	VT	296 264	VU 295 724	VV 540
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	488	488		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 018 651	364 052	654 599	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	220 022	220 022		
Personnel et comptes rattachés		8C	90 738	90 738		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 106	78 106		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 520	22 520		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 335	12 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	130 846	90 031	40 815	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 720	14 720		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 588 425	VZ 893 011	695 414	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	502 688	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	314 324			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de la cession d'options		RA	(Part des loyers disponible de réintégration (art. 230 ter-cies D)		RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2047-BIS)		XX	XW	102
	Amendes et pénalités		WJ 102	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XV	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfice réalisés par une société de personnes ou un G I E		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 II du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	102

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 103 107

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZV	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté: 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	XF	
	Prêts de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'un groupement (suppression condit. (art. 209-0)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Abattement sur le bénéfice net des entreprises			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction excessivement pour investissements *	X9		Créances dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	) XG	33 352
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	136 459

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 136 358
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 136 358

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : VOYAGE VELAIS VIVARAIS — 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE		33 352
Total des déductions diverses	XG	33 352

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2017

L'annexe est obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise VOYAGE VELAIS VIVARAIS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	136 358
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	136 358

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	49 991

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier : 357315 — VOYAGE VELAIS VIVARAIS
Devise en euros — ET LA GUIDE
42200 YSSINGEAUX
Révision au 31/12/2016
Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 20500000 BREVETS LICENCE

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00300 000	LOGICIEL LECTURE DISQUE	1 180.00	300913	L 33,33	886.09	293.91	1 180.00		
00301 000	LOGICIEL ABC	18 060.00	241116	L 100,00		1 881.00	1 881.00	16 179.00	

Compte : 20700000 FONDS COMMERCIAL

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00300 000	FONDS DE COMMERCE VEL EST	410 000.00	010813	N 0,00				410 000.00	

Compte : 21500000 INST TECHNIQ MAT ET OUT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	PORTE SKI	1 500.00	010813	L 20,00	725.00	300.00	1 025.00	475.00	
00300 001	REMORQUE	1 000.00	010813	L 20,00	483.33	200.00	683.33	316.67	
00300 002	KARCHER	2 400.00	270613	L 20,00	1 205.33	480.00	1 685.33	714.67	
00000 003	MONOBROSSE	7 500.00	290414	L 20,00	2 508.33	1 500.00	4 008.33	3 491.67	
00300 004	COLONNES MOBILE RAVE	4 000.00	180614	L 20,00	1 228.89	800.00	2 028.89	1 971.11	

Compte : 21810000 INST GENER AGENCEM AMENA

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	CENTRALE ALARME	2 116.00	200514	L 20,00	683.00	424.00	1 107.00	1 009.00	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	BTTLOTEST	6 467.41	280215	L 33,33	1 802.49	2 156.00	3 958.49	2 508.92	
00000 001	RENAULT R5 AK-904-ZE N 2	750.00	010813	L 50,00	750.00		750.00		
00000 002	RENAULT CLIO CY-971-FE N3	1 000.00	010813	L 50,00	1 000.00		1 000.00		
00000 003	TRAFIC ZEN DW 834 BZ	17 930.85	201015	L 25,00	884.09	4 483.00	5 367.09	12 563.76	
00000 004	REMORQUE CY-985-FE N 4	2 500.00	010813	L 33,33	2 013.88	486.12	2 500.00		
00000 005	RENAULT MASTER AK-968-ZE N5	5 000.00	010813	L 33,33	4 027.79	252.00	4 279.79	720.21	
	Cession (500,00)	5 000.00-					4 279.79-	720.21-	240216
00000 006	RENAULT MASTER BT 596 LM N 6	6 000.00	010813	L 33,33	4 833.33	302.00	5 135.33	864.67	
	Cession (500,00)	6 000.00-					5 135.33-	864.67-	240216
00000 007	MERCEDES MEDIANO CF-834-ZS N 8	20 000.00	010813	L 25,00	12 083.33	4 548.00	16 631.33	3 368.67	
	Cession (18 500,00)	20 000.00-					16 631.33-	3 368.67-	281116
00000 008	RENAULT MASTER CC-985-KN N 9	8 500.00	010813	L 33,33	6 847.21	1 652.79	8 500.00		
00000 009	RENAULT TRAFIC AL-427-AA N10	6 500.00	010813	L 33,33	5 236.12	1 263.88	6 500.00		
00000 010	RENAULT TRAFIC AL-460-AA N 11	6 500.00	010813	L 33,33	5 236.12	1 263.88	6 500.00		

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 011	RENAULT TRAFIC AL-596-AL N 12	7 500.00	010813	L	33,33	6 041.67	1 458.33	7 500.00		
00000 012	RENAULT TRAFIC AL-625-AL N 13	7 500.00	010813	L	33,33	6 041.67	1 458.33	7 500.00		
00000 013	RENAULT TRAFIC AL-611-AL N 14	9 000.00	010813	L	33,33	7 250.00	1 750.00	9 000.00		
00000 014	CITROEN C3 AL-643-AL N 15	4 500.00	010813	L	33,33	3 625.00	875.00	4 500.00		
00000 015	OTOKAR NAVIGO CY-786-JY N 16	55 000.00	010813	L	20,00	26 583.33	11 000.00	37 583.33	17 416.67	
00000 016	OTOKAR NAVIGO BQ-650-CE N 17	50 000.00	010813	L	20,00	24 166.67	10 000.00	34 166.67	15 833.33	
00000 017	OTOKAR NAVIGO BQ-680-CE N 18	47 000.00	010813	L	20,00	22 716.67	9 400.00	32 116.67	14 883.33	
00000 018	RENAULT MASTER AD-262-FR N 19	17 000.00	010813	L	20,00	8 216.67	3 400.00	11 616.67	5 383.33	
00000 019	RENAULT MASTER BP-622-PZ N 20	20 000.00	010813	L	25,00	12 083.33	5 000.00	17 083.33	2 916.67	
00000 020	VOLKSWAGEN CX-894-JX N 22	9 000.00	290713	L	20,00	4 360.00	272.00	4 632.00	4 368.00	
	Cession (1 000,00)	9 000.00-						4 632.00-	4 368.00-	240216
00000 021	RENAULT TRAFIC CY-064-MG N 23	17 668.72	110913	L	20,00	8 147.23	3 534.00	11 681.23	5 987.49	
00000 022	MAN JUMBO CX-128-XW N 24	82 500.00	230713	L	20,00	40 241.67	16 500.00	56 741.67	25 758.33	
00000 023	VAN HOOL CX-875-JX N 25	20 000.00	290713	L	25,00	12 111.11	5 000.00	17 111.11	2 888.89	
00000 024	ASTRON 916 CN-816-HX N 26	85 000.00	290713	L	20,00	41 177.78	17 000.00	58 177.78	26 822.22	
00000 025	VOLKSWAGEN CN-795-HX N 27	9 000.00	290713	L	25,00	5 450.00	2 047.00	7 497.00	1 503.00	
	Cession (6 500,00)	9 000.00-						7 497.00-	1 503.00-	281116
00000 026	VANHOOL ALICRON CX-973GL N 28	20 000.00	290713	L	25,00	12 111.11	5 000.00	17 111.11	2 888.89	
00000 027	BOVA XW-220-KY N 29	106 500.00	090713	L	20,00	52 776.67	21 300.00	74 076.67	32 423.33	
00000 028	TRAFIC N 35 DD-022-JK	4 166.67	090114	L	25,00	2 060.19	1 042.00	3 102.19	1 064.48	
00000 029	PEUGEOT N 37 BQ-197-CT	2 500.00	250214	L	33,33	1 541.66	834.00	2 375.66	124.34	
00000 030	CLIO N 38 DE 893 WK	1 500.00	110414	L	33,33	861.11	500.00	1 361.11	138.89	
00000 031	IVECO N 39 DK 192 ZR	12 000.00	260914	L	20,00	3 033.33	2 400.00	5 433.33	6 566.67	
00000 032	ETHYLOTEST	1 050.00	311214	L	20,00	210.58	210.00	420.58	629.42	
00000 033	MERCEDES SPRINTER N 40 INTR	64 299.60	121214	L	14,28	8 522.25	9 182.00	17 704.25	46 595.35	
	Date de mise en service : 27/01/2015									
00000 034	AUTOCAR N 43 DV 595 KH	80 000.00	240815	L	14,28	4 031.75	11 424.00	15 455.75	64 544.25	
00000 035	CLIO DV 681 GK N 41	11 198.84	280815	L	25,00	956.57	2 800.00	3 756.57	7 442.27	
00000 036	CLIO DV 231 HG N 45	11 198.84	310815	L	25,00	941.01	2 800.00	3 741.01	7 457.83	
00000 037	ETHYLOTEST	8 670.00	310815	L	20,00	582.82	1 734.00	2 316.82	6 353.18	
00000 038	MERCEDES DW 050 XS N 44 22 PLA	50 571.42	281015	L	20,00	1 770.00	10 115.00	11 885.00	38 686.42	
00000 039	SPRINTER N 45 DX 831 JV	50 571.42	231115	L	20,00	1 067.62	10 115.00	11 182.62	39 388.80	
00000 040	MASTER N 9 CC 985 KH	1 140.00	311015	L	20,00	38.63	228.00	266.63	873.37	
00000 041	IVECO N 42 DV 269 JX	11 000.00	201115	L	25,00	236.81	2 750.00	2 986.81	8 013.19	
00000 042	ETYLOSTEST	1 140.00	301115	L	20,00	19.63	228.00	247.63	892.37	
00000 043	TOURISMO N 50 DY 211QW	265 000.00	221215	L	14,28	946.43	37 842.00	38 788.43	226 211.57	
00000 047	REFECTION MOTEUR CAR N 26	7 163.70	150316	L	25,00		1 433.00	1 433.00	5 730.70	
00002 000	RENAULT MASTER DY 594 VB	25 475.82	110116	L	20,00		4 956.00	4 956.00	20 519.82	
00003 000	RENAULT MASTER MAP*TBU DY-905-VB	25 475.82	110116	L	20,00		4 956.00	4 956.00	20 519.82	
00004 000	RENAULT MASTER MAP*TBU DZ-027-RF	25 475.82	160215	L	20,00		4 454.00	4 454.00	21 021.82	
00005 000	AUTOCAR IVECO DAILY 32+1	80 000.00	060716	L	14,29		5 607.00	5 607.00	74 393.00	
00006 000	AUTOCAR IVECO DAILY 32+1	80 000.00	060716	L	14,29		5 607.00	5 607.00	74 393.00	

Dossier : 357315 — VOYAGE VELAIS VIVARAIS
tenue en euros — ZI LA GUIDE
43200 YSSINGEAUX
Révision au 31/12/2016
Page : 3

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 21830000 MAT DE BUREAU ET INFORMAT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	MOBILIER DE BUREAU	5 086.58	160614	L	10,00	784.18	509.00	1 293.18	3 793.40	
00000 001	ORDINATEUR PORTABLE	1 153.00	310713	L	33,33	929.87	223.13	1 153.00		
00000 002	SERVEUR COMMUNICATION	2 504.00	060514	L	25,00	1 034.64	626.00	1 660.64	843.36	
00000 003	ORDINATEUR	1 297.00	180915	L	33,33	123.69	433.00	556.69	740.31	

Compte : 27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	CORBAS CAUTION	540.00	140114	N	0,00				540.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
1 664 600.35		261 651.16		261 651.16	49 000.00		49 000.00	1 877 251.51

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
375 227.68	260 289.37			260 289.37	38 175.45	597 341.60		

! en fin de ligne : Immobilisation non totalement amortie ne comportant pas d'amortissement sur l'exercice.

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 20500000 BREVETS LICENCE

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	LOGICIEL LECTURE DISQUE	1 180.00	300913	L	33,33	886.09	293.91	1 180.00		
00001 000	LOGICIEL ABC	18 060.00	241116	L	100,00		1 881.00	1 881.00	16 179.00	

Compte : 20700000 FONDS COMMERCIAL

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	FONDS DE COMMERCE VEL EST	410 000.00	010813	N	0,00				410 000.00	

Compte : 21500000 INST TECHNIQ MAT ET OUT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	PORTE SKI	1 500.00	010813	L	20,00	725.00	300.00	1 025.00	475.00	
00000 001	REMORQUE	1 000.00	010813	L	20,00	483.33	200.00	683.33	316.67	
00000 002	KARCHER	2 400.00	270613	L	20,00	1 205.33	480.00	1 685.33	714.67	
00000 003	MONOBROSSE	7 500.00	290414	L	20,00	2 508.33	1 500.00	4 008.33	3 491.67	
00000 004	COLONNES MODELE RAVE	4 000.00	180614	L	20,00	1 228.89	800.00	2 028.89	1 971.11	

Compte : 21810000 INST GENER AGENCEM AMENA

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	CENTRALE ALARME	2 116.00	200514	L	20,00	683.00	424.00	1 107.00	1 009.00	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000	ETYLOTEST	6 467.41	280215	L	33,33	1 802.49	2 156.00	3 958.49	2 508.92	
00000 001	RENAULT R5 AK-904-ZE N 2	750.00	010813	L	50,00	750.00		750.00		
00000 002	RENAULT CLIO CY-971-FE N3	1 000.00	010813	L	50,00	1 000.00		1 000.00		
00000 003	TRAFIC ZEN DW 834 BZ	17 930.85	201015	L	25,00	864.09	4 483.00	5 347.09	12 583.76	
00000 004	REMORQUE CY-985-FE N 4	2 500.00	010813	L	33,33	2 013.88	486.12	2 500.00		
00000 005	RENAULT MASTER AK-968-ZE N5	5 000.00	010813	L	33,33	4 027.79	252.00	4 279.79	720.21	
	Cession (500,00)	5 000.00-						4 279.79-	720.21-	240216
00000 006	RENAULT MASTER BT 596 LM N 6	6 000.00	010813	L	33,33	4 833.33	302.00	5 135.33	864.67	
	Cession (500,00)	6 000.00-						5 135.33-	864.67-	240216
00000 007	MERCEDES MEDIANO CF-834-ZS N 8	20 000.00	010813	L	25,00	12 083.33	4 548.00	16 631.33	3 368.67	
	Cession (18 500,00)	20 000.00-						16 631.33-	3 368.67-	281116
00000 008	RENAULT MASTER CC-985-KN N 9	8 500.00	010813	L	33,33	6 847.21	1 652.79	8 500.00		
00000 009	RENAULT TRAFIC AL-427-AA N10	6 500.00	010813	L	33,33	5 236.12	1 263.88	6 500.00		
00000 010	RENAULT TRAFIC AL-460-AA N 11	6 500.00	010813	L	33,33	5 236.12	1 263.88	6 500.00		

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 011	RENAULT TRAFIC AL-596-AL N 12	7 500.00	010813	L	33,33	6 041.67	1 458.33	7 500.00		
00000 012	RENAULT TRAFIC AL-625-AL N 13	7 500.00	010813	L	33,33	6 041.67	1 458.33	7 500.00		
00000 013	RENAULT TRAFIC AL-611-AL N 14	9 000.00	010813	L	33,33	7 250.00	1 750.00	9 000.00		
00000 014	CITROEN C3 AL-643-AL N 15	4 500.00	010813	L	33,33	3 625.00	875.00	4 500.00		
00000 015	OTOKAR NAVIGO CY-786-JY N 16	55 000.00	010813	L	20,00	26 583.33	11 000.00	37 583.33	17 416.67	
00000 016	OTOKAR NAVIGO BQ-650-CE N 17	50 000.00	010813	L	20,00	24 166.67	10 000.00	34 166.67	15 833.33	
00000 017	OTOKAR NAVIGO BQ-680-CE N 18	47 000.00	010813	L	20,00	22 716.67	9 400.00	32 116.67	14 883.33	
00000 018	RENAULT MASTER AD-262-FK N 19	17 000.00	010813	L	20,00	8 216.67	3 400.00	11 616.67	5 383.33	
00000 019	RENAULT MASTER BF-622-FZ N 20	20 000.00	010813	L	25,00	12 083.33	5 000.00	17 083.33	2 916.67	
00000 020	VOLKSWAGEN CX-894-JX N 22	9 000.00	290713	L	20,00	4 360.00	272.00	4 632.00	4 368.00	
	Cession (1 000,00)	9 000.00-						4 632.00-	4 368.00-	240216
00000 021	RENAULT TRAFIC CY-064-MG N 23	17 668.72	110913	L	20,00	8 147.23	3 534.00	11 681.23	5 987.49	
00000 022	MAN JUMBO CX-128-KW N 24	82 500.00	230713	L	20,00	40 241.67	16 500.00	56 741.67	25 758.33	
00000 023	VAN HOOL CX-875-JK N 25	20 000.00	290713	L	25,00	12 111.11	5 000.00	17 111.11	2 888.89	
00000 024	ASTRON 916 CN-816-HE N 26	85 000.00	290713	L	20,00	41 177.78	17 000.00	58 177.78	26 822.22	
00000 025	VOLKSWAGEN CW-795-HE N 27	9 000.00	290713	L	25,00	5 450.00	2 047.00	7 497.00	1 503.00	
	Cession (6 500,00)	9 000.00-						7 497.00-	1 503.00-	281116
00000 026	VANHOOL ALICRON CX-973GL N 28	20 000.00	290713	L	25,00	12 111.11	5 000.00	17 111.11	2 888.89	
00000 027	BOVA XW-220-KY N 29	106 500.00	090713	L	20,00	52 776.67	21 300.00	74 076.67	32 423.33	
00000 028	TRAFIC N 35 DD-022-JK	4 166.67	090114	L	25,00	2 060.19	1 042.00	3 102.19	1 064.48	
00000 029	PEUGEOT N 37 BQ-197-CT	2 500.00	250214	L	33,33	1 541.66	834.00	2 375.66	124.34	
00000 030	CLIO N 38 DE 883 WK	1 500.00	110414	L	33,33	861.11	500.00	1 361.11	138.89	
00000 031	IVECO N 39 DK 192 XR	12 000.00	260914	L	20,00	3 033.33	2 400.00	5 433.33	6 566.67	
00000 032	ETHYLOTEST	1 050.00	311214	L	20,00	210.58	210.00	420.58	629.42	
00000 033	MERCEDES SPRINTER N 40 INTR	64 299.60	121214	L	14,28	8 522.25	9 182.00	17 704.25	46 595.35	
	Date de mise en service : 27/01/2015									
00000 034	AUTOCAR N 43 DV 595 KH	80 000.00	240815	L	14,28	4 031.75	11 424.00	15 455.75	64 544.25	
00000 035	CLIO DV 681 GK N 41	11 198.84	280815	L	25,00	956.57	2 800.00	3 756.57	7 442.27	
00000 036	CLIO DV 231 HG N 46	11 198.84	310815	L	25,00	941.01	2 800.00	3 741.01	7 457.83	
00000 037	ETHYLOTEST	8 670.00	310815	L	20,00	582.82	1 734.00	2 316.82	6 353.18	
00000 038	MERCEDES DW 050 XS N 44 22 PLA	50 571.42	281015	L	20,00	1 770.00	10 115.00	11 885.00	38 686.42	
00000 039	SPRINTER N 45 DX 831 JV	50 571.42	231115	L	20,00	1 067.62	10 115.00	11 182.62	39 388.80	
00000 040	MASTER N 9 CC 985 KN	1 140.00	311015	L	20,00	38.63	228.00	266.63	873.37	
00000 041	IVECO N 42 DV 263 JX	11 000.00	301115	L	25,00	236.81	2 750.00	2 986.81	8 013.19	
00000 042	ETYLOSTEST	1 140.00	301115	L	20,00	19.63	228.00	247.63	892.37	
00000 043	TOURISMO N 50 DY 211QW	265 000.00	221215	L	14,28	946.43	37 842.00	38 788.43	226 211.57	
00000 047	REFECTION MOTEUR CAR N 26	7 163.70	150316	L	25,00		1 433.00	1 433.00	5 730.70	
00002 000	RENAULT MASTER DY 594 VB	25 475.82	110116	L	20,00		4 956.00	4 956.00	20 519.82	
00003 000	RENAULT MASTER MAP*TBU DY-905-VB	25 475.82	110116	L	20,00		4 956.00	4 956.00	20 519.82	
00004 000	RENAULT MASTER MAP*TBU DZ-027-RP	25 475.82	160216	L	20,00		4 454.00	4 454.00	21 021.82	
00005 000	AUTOCAR IVECO DAILY 32+1	80 000.00	060716	L	14,29		5 607.00	5 607.00	74 393.00	
00006 000	AUTOCAR IVECO DAILY 32+1	80 000.00	060716	L	14,29		5 607.00	5 607.00	74 393.00	

Dossier . 357315 — VOYAGE VELAIS VIVARAIS
tenue en euros — ZI LA GUIDE

43200 YSSINGEAUX

Révision au 31/12/2016

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2016 au 31/12/2016

Compte : 21830000 MAT DE BUREAU ET INFORMAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 MOBILIER DE BUREAU	5 086.58	160614	L 10,00	784.18	509.00	1 293.18	3 793.40	
00000 001 ORDINATEUR PORTABLE	1 153.00	310713	L 33,33	929.87	223.13	1 153.00		
00000 002 SERVEUR COMMUNICATION	2 504.00	060514	L 25,00	1 034.64	626.00	1 660.64	843.36	
00000 003 ORDINATEUR	1 297.00	180915	L 33,33	123.69	433.00	556.69	740.31	

Compte : 27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 CORBAS CAUTION	540.00	140114	N 0,00				540.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
1 664 600.35		261 651.16		261 651.16	49 000.00		49 000.00	1 877 251.51

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
375 227.68	260 289.37			260 289.37	38 175.45	597 341.60		

(en fin de ligne : Immobilisation non totalement amortie ne comportant pas d'amortissement sur l'exercice.

ANNEXE 3 – CONTRATS DE CREDIT BAIL MOBILIER ET DE LOCATION LONGUE DUREE

. contrat de crédit-bail n°1125695 MERCEDEZ-BENZ FINANCEMENT pour Mercedes-Benz Autocar Tourismo 16 RHD (CX 287 EC) (n°30) ; 238 000 € HT ; dernière échéance 10/08/2018 ; valeur résiduelle 97 580 € HT ;

. contrat de crédit-bail n°1125692 MERCEDEZ-BENZ FINANCEMENT pour Mercedes-Benz Autocar Tourismo 16 RHD (CX 312 EC) (n°31) ; 238 000 € HT ; dernière échéance 10/08/2018 ; valeur résiduelle 97 580 € HT ;

. contrat de crédit-bail n°1125697 MERCEDEZ-BENZ FINANCEMENT pour Mercedes-Benz Autocar Tourismo (CZ 116 GH) (n°32) ; 170 00 € HT ; dernière échéance 20/12/2018 ; valeur résiduelle 69 700 € HT ;

. contrat de crédit-bail n°1145461 MERCEDEZ-BENZ FINANCEMENT pour Mercedes-Benz Autocar Tourismo (DB 224 ZW) (n°36) ; 230 00 € HT ; dernière échéance 15/01/2019 ; valeur résiduelle 94 300 € HT ;

ANNEXE 4

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS
DE LA SOCIETE 3V

..... LE PUY EN VELAY

Etat d'inscription du chef de

VOYAGES VELAY VIVARAIS - 793 927 955
Société par actions simplifiée
zi la Guide 43200 Yssingeaux - FRANCE

Arrêté à la date du 30/06/2016

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (loi du 17 mars 1909 et décret du 28 août 1909).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hoteliers (loi du 8 août 1913).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de l'OFII (Article L 341-11 et les articles R 341-36 à R 341-39 du code du travail).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (article 85-5 du décret modifié n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

Etat d'inscription du chef de

VOYAGES VELAY VIVARAIS - 793 927 955
Société par actions simplifiée
zi la Guide 43200 Yssingeaux - FRANCE

Arrêté à la date du 30/06/2016

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (article L.622.17 III 3° du Code de commerce et article 89 du décret du 28 décembre 2005).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Décret no 2006-1803 du 23/12/2006).

TRES IMPORTANT : Il existe des inscriptions prises contre la même personne mais à des adresses différentes.

Le greffier



Etat d'endettement >Débiteurs

DÉBITEURS

[redacted]

VOYAGES VELAY VIVARAIS

793 927 955
R.C.S. LE PUY-EN-VELAY

Adresse : ZONE ARTISANALE DE LAVÉE 43200 YSSINGEAUX
Greffe du Tribunal de Commerce de LE PUY-EN-VELAY

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	27/06/2016	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	27/06/2016	-
Protêts	Néant	27/06/2016	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	28/06/2016	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	1	27/06/2016	363 000,00 €

Masquer le détail

Inscription du 3 septembre 2013 Numéro 276

Montant de la créance : 363 000,00 EUR
Acte : Acte sous-seing privé
En date du : 27 août 2013
Au profit de : CRCAM LOIRE HAUTE-LOIRE
94 R Bergson SAINT-ETIENNE 42007
Election de domicile :
CREDIT AGRICOLE 16 Avenue Jeanne d'Arc CS 80001 43009 LE PUY-EN-VELAY
Biens nantis :
Un fonds de commerce de transport public routier de personnes, transport scolaire et location de véhicules sans chauffeur, transport en véhicules de petites remises sis ZA de Lavée 43200 YSSINGEAUX.

Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	27/06/2016	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	27/06/2016	-
Déclarations de créances	Néant	27/06/2016	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	4	27/06/2016	-

Masquer le détail

Inscription du 23 septembre 2013 Numéro 507

Au profit de : MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE
9 R De Chaponval BAILLY 78870
Biens concernés : WEB63203813262066 Mercedes-Benz Autocar TOURISMO 16 RHD

Inscription du 23 septembre 2013 Numéro 508

Au profit de :	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE 9 R De Chaponval BAILLY 78870
Biens concernés :	WEB63203813262065 Mercedes-Benz Autocar TOURISMO 16 RHD

Inscription du 24 janvier 2014 Numéro 28

Au profit de :	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE 9 R De Chaponval BAILLY 78870
Biens concernés :	WEB44430313000804 Mercedes-Benz Autocar TOURINO

Inscription du 25 février 2014 Numéro 83

Au profit de :	MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE 9 R De Chaponval BAILLY 78870
Biens concernés :	WEB63203613264579 Mercedes-Benz Autocar TOURISMO

Publicité de contrats de location	Néant	27/06/2016	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	27/06/2016	-
Gage des stocks	Néant	28/06/2016	-
Warrants	Néant	28/06/2016	-
Prêts et délais	Néant	27/06/2016	-
Biens inaliénables	Néant	27/06/2016	-